

DEMANDE D'UN CAFÉ-TERRASSE

Informations générales

Nom de l'entreprise : _____

Nom de la personne ressource : _____ Tél. : _____

Courriel : _____

Adresse de l'exploitant : _____

Renseignements et documents requis

PLAN D'AMÉNAGEMENT DU CAFÉ-TERRASSE

- J'utiliserai le même plan que l'année précédente et je m'y conformerai;
- ou
- J'utiliserai un nouveau plan. Je joins donc un croquis complet ou un plan d'aménagement du café-terrasse à être aménagé en y indiquant les points suivants :
- 1) L'aménagement physique et paysager du café-terrasse incluant toutes les dimensions;
 - 2) Le nombre de tables et de chaises du café-terrasse et leurs emplacements;
 - 3) Tout corridor d'évacuation nécessaire ayant un minimum de 1,83 mètre de largeur qui sera libre de toute table, chaise ou objet pouvant nuire à l'évacuation des personnes situées à l'intérieur de l'établissement;
 - 4) La localisation et le type de clôture utilisé pour bien délimiter l'espace du café-terrasse.

ASSURANCE

- Une copie de la police d'assurance responsabilité civile émise pour son établissement, par son assureur autorisé à faire affaire au Québec, démontrant que celle-ci :
- 1) Couvre l'activité « café-terrasse » et est valide pendant toute la période au cours de laquelle le café-terrasse sera exploité;
 - 2) Prévoit que la Ville est désignée comme coassurée, et ce, sans aucuns frais de quelque nature que ce soit pour la Ville;
 - 3) Prévoit une couverture minimum d'au moins 1 000 000 \$.

PERMIS D'ALCOOL

- Le cas échéant, le permis délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour son café-terrasse. Si l'exploitant avait aménagé un café-terrasse l'année précédente, une preuve d'acquiescement des droits annuels est suffisante.

Renseignements et documents requis (suite)

INSTALLATION DEVANT L'IMMEUBLE VOISIN

- Le cas échéant, une autorisation écrite de l'occupant de l'immeuble voisin au rez-de-chaussée, l'autorisant à installer son café-terrasse devant l'établissement voisin sur le trottoir.

Module en bois

Souhaitez-vous des modules de bois pour votre café-terrasse : OUI NON

Si oui, veuillez nous retourner le formulaire au plus tard le 31 mars de l'année en cours.

La Ville se réserve le droit de refuser l'installation de modules de bois pour quelque motif que ce soit, notamment en raison de leur non-disponibilité, la priorité étant établie selon l'ordre de réception des demandes.

Consentement et signature

- Je reconnais avoir pris connaissance du « Règlement sur les cafés-terrasses » et d'être en mesure de le respecter en tout temps.
- Je reconnais que tous les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et véridiques.

En foi de quoi j'ai signé à _____ en date du _____

Nom : _____ Signature : _____

Espace réservé pour la Ville

La signature de cette section par l'employé municipal fait foi de certificat d'autorisation.

Nom : _____ Signature : _____

Date : _____ Valide du : _____ au : _____